

De : [Accès à l'information - Côte-Nord](#)
À :
Objet : RE: 200891733_TR: Demande d'accès à l'information – 2 rue bertrand, Fermont
Date : 21 février 2025 09:21:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[2012-06-13 Rapport inspection.pdf](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 17 février dernier, concernant le 2, rue Bertrand à Fermont.

Vous trouverez en pièce jointe le document visé par votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Bureau de la Côte-Nord / MJT

Direction de l'accès à l'information

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

www.environnement.gouv.qc.ca



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de la Côte-Nord
Région : Côte-Nord

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-06-13	Heure d'arrivée : 15 h 01	Heure de départ : 15 h 20
Inspecteur : Olivier Touzel	Accompagné de :	

N° intervention : 300746401	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-09-01-0581100	N° du rapport d'inspection : 400940167
N° demande : 200344269	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifiez si le garage émet des hydrocarbures dans le système d'égoût et vérifiez l'entreposage de matières dangereuses.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Garage d'entretien mécanique (Béton du Fer)	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2136724	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : Adresse du lieu : 2, rue Bertrand Fermont (Québec) G0G 1J0	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 52,804873000000;-67,097797000000	

Intervenant du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Béton du fer inc.		2, rue Bertrand, C.P. 98 Fermont (Québec) G0G 1J0	Y2083047

Conditions météo
Nuageux

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Yves Méthot	Propriétaire	
Mireille Bélanger	MRC Canapiscau	418-287-5339

Mode d'identification
But expliqué : ☒ oui ☐ non ☐ s. o.
Mode d'identification : ☒ verbale ☐ preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : Yves Méthot

Plainte
Plaignant rencontré : ☒ oui ☐ non ☐ s. o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises sur le terrain : 9	Nombre de photos annexées au rapport : 6
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Olivier Touzel avec un appareil photo de type Olympus FE-370 8.0 megapixel Zoom 5X . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-09\touol01\7610-09-01-0581100\2012-06-13	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.	

Autres pièces annexées au rapport		
	Numéro	Titre
☐ Croquis		
☐ Plan		
☐ Carte		

Date de l'inspection : 2012-06-13	No de gestion documentaire : 7610-09-01-0581100
-----------------------------------	---

☐ Autre	
--------------------------------	--

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
☐ eau			
☐ air			
☐ sol			
☐ matières résiduelles			
☐ matières dangereuses			
☐ matières dangereuses résiduelles			
☐ flore			
☐ faune			
☐ pesticides			
☐ autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		☐ oui	☐ non ☐ s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		☐ oui	☐ non ☐ s. o.

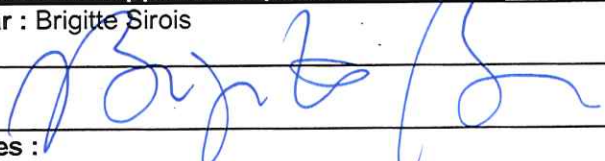
2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection
J'arrive sur les lieux à 15h01 en compagnie de Mireille Bélanger de la MRC de Caniapiscau. Je rencontre Yves Méthot, propriétaire du Garage. Je commence à faire le tour du garage. Je constate la présence dans la première partie du garage de quelques 5 gallons d'huiles neuves et d'un 5 gallons d'huile usée. (Photographie 001) Il n'y pas de drain dans cette pièce. Je me déplace dans la deuxième pièce du garage. Je remarque la présence d'un drain au plancher. (Photographie 002) Il n'y pas de matière dangereuse dans la pièce. Monsieur Méthot affirme que le drain n'est pas relié au système d'égoût de la ville. Il sort dans une calvette près du Garage. Il affirme ensuite qu'il ne fait pas de mécanique dans cette pièce seulement de la soudure et parfois l'hiver ils font dégeler un véhicule. Je vais vérifier dehors par la suite, pour vérifier la sortie du drain. (Photographie 003) Je ne note pas la présence d'hydrocarbure. Je prend du sol le sent. Je ne sens pas d'hydrocarbure. Je vois un réservoir d'huile à chauffage. Je remarque une taches au sol d'environ 50 cm de diamètre (Photographie 004) Je prends du sol et le sens. Je sens une odeur d'huile à chauffage. (Manquement article 9 du règlement sur les matières dangereuses) Monsieur Méthot m'indique qu'il s'agit probablement d'un déversement non déclaré lors du remplissage du réservoir. Il m'indique qu'il fera ramassé les sols contaminés à l'instant. Je lui indique l'obligation qu'il a de nous avertir aussitôt qu'un déversement à lieu. Je lui indique que je vais revenir voir demain pour m'assurer que les sols sont ramassés. Je quitte le site à 15h20 Je reviens le lendemain vers 10h50, je constate la présence de panne de sol contaminé et le remplacement du sol par du sol propre. (Photographie 005 et Photographie 006) Je quitte les lieux à 11h00

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion
La plainte était non fondée. Les sols contaminés ayant été ramassés et monsieur Méthot ayant démontré une volonté de se conformer, je considère qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer un avis de non-conformité

6. Recommandations	
Fermé l'intervention, car la rétroaction au plaignant a été faite sur place.	
Signature : 	Date de rédaction : 2012-06-29

7. Vérification du rapport d'inspection	
Approuvé par : Brigitte Sirois	Fonction : Chef d'équipe
Signature : 	Date : 2012/07/12
Commentaires : D'accord.	

Annexe - Photos

Photo no : 001
Fichier : P6130200.JPG
Description : contenant 5 gallons d'huiles neuves et 1 contenant d'huiles usés.



Photo no : 002
Fichier : P6130201.JPG
Description : Drain de plancher dans la deuxième partie du garage



Photo no : 003
Fichier : P6130196.JPG
Description : Sortie du drain de plancher.



Annexe - Photos

Photo no : 004

Fichier : P613097.JPG

Description : Sol contaminé



Photo no : 005

Fichier : P6140209.JPG

Description : Emplacement des anciens sols contaminés.



Photo no : 006

Fichier : P6140211.JPG

Description : Sols contaminés ramassé



FORMULAIRE DE PLAINTE

Plainte reçue le : 30 avril 2012

Visite ☐ Téléphone ☒ Lettre ☐ Courriel ☐

Heure : 13 h 45

Objet de la plainte : Hydrocarbures rejetés dans le réseau d'égout

Localisation : Béton du Fer, 2, rue Bertrand, Fermont

Description :

Le garage d'entretien mécanique n'a pas de séparateur eau/huile et des hydrocarbures pétroliers seraient rejetés dans le réseau d'égout. La municipalité s'est aperçue de la problématique lors de travaux de dégel d'égout.

Identité du plaignant (facultatif) :

Nom : Mireille Bélanger, MRC Caniapiscau

Adresse :

Tél. résidence : () Tél. bureau : (418) 287-5339

CIDREQ :
SAGIR
Demande : 200344269
Intervenant : 42083047
Intervention : 300 746401
Lieu d'intervention : X2136724

7610-09-01-05 81100

Rédacteur : Stéphanie Tremblay-Boudreault

Dossier : Intervenant = 42083047-42083047

SUIVI DE LA PLAINTE

Traitement : Rapide ☐ Différé ☒ Référée à : Olivier Touzel

Actions à effectuer : Planifier une inspection des lieux afin de vérifier la conformité de la gestion des matières dangereuses résiduelles au Règlement. Lors de l'inspection, vérifier l'émission de matières dangereuses dans le réseau d'égout. Pour ce faire, s'adjoindre la municipalité pour l'ouverture de puisard pour confirmer la présence ou l'absence de matières dangereuses dans le réseau d'égout. J'ai convenu avec Mme Bélanger de la MRC que l'inspecteur communiquera avec cette dernière pour planifier l'ouverture de puisard. Il pourrait être requis de faire du traçage.

Le 9 mai 2012, j'ai informé la plaignante sur l'information prévue. De plus, je l'ai référé à la régie du bâtiment concernant l'absence de séparateur eau/huile et lui ai précisé qu'une inspection des lieux sera réalisée à la mi-juillet pour vérifier la conformité de la gestion des MDR au RMD.

Vérificateur : Stéphanie Tremblay-Boudreault

Le 5 juin 2012